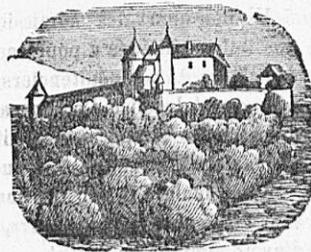




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 » . . . 6 mois, » 2 50
 Étranger . 1 an, » 9 —
 » . . . 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5^h 10^m 2^h 51^m 8^s — Bulle, arr. 8^h 10^m 4^h 70^m 10^s

ANNONCES

Canton, une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Hansenstein & Vogler, à Fribourg ou à ses succursales.

BULLE, le 13 octobre 1903.

2 ou 10 litres.

C'est donc le 25 octobre courant que le peuple suisse se prononcera sur une réforme votée à une grande majorité par les Chambres fédérales. Il s'agit d'élever de deux à dix litres la limite de la vente libre des boissons fermentées, autrement dit, de donner à l'article 32 bis, alinéa 2, de la constitution fédérale, la teneur suivante :

« Après l'abolition des droits d'entrée sur les boissons spiritueuses mentionnés à l'article 32 de la constitution fédérale, le commerce des boissons alcooliques non distillées ne pourra plus être soumis par les cantons à aucun impôt spécial, ni à d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires pour protéger le consommateur contre les boissons falsifiées ou nuisibles à la santé! » Res-tent toutefois réservées, en ce qui concerne :
 « l'exploitation des auberges et la vente en détail
 « des quantités inférieures à dix litres, les compétences attribuées aux cantons par l'article 31. »

Actuellement, tout négociant qui désire vendre des boissons fermentées par quantités de deux litres et au-dessus est censé faire du commerce en gros et n'a pas d'autorisation à demander. La seule restriction à laquelle son commerce soit soumis est un contrôle sanitaire, forcément illusoire. Seul celui qui vend par quantités inférieures à deux litres est tenu de se conformer aux dispositions spéciales que les cantons ont cru devoir prendre à leur égard. Les cantons peuvent en particulier soumettre les débitants au détail à une patente, interdire les débits à emporter en connexion avec certains commerces et surtout refuser l'autorisation d'ouvrir un débit nouveau quand le nombre

existait dans une localité paraît déjà répondre aux besoins.

En proposant au peuple de porter la limite de la vente libre, soit du commerce en gros des boissons fermentées à dix litres, les autorités fédérales songent donc à étendre les compétences des cantons, quitte à ceux-ci de faire ou non usage des droits nouveaux qui leur seraient attribués.

Cette substitution d'un dix à un deux qui entraîne une révision de la constitution paraît bien insignifiante. C'est cependant une mesure caractéristique, qui marque une orientation nouvelle de la Confédération dans la lutte contre l'alcoolisme.

Il y a une vingtaine d'années, lorsque le monopole fut introduit, la Confédération ne voulait lutter que contre l'alcoolisme causé par les boissons distillées. Elle se préoccupait beaucoup moins des dangers qui pouvaient résulter d'une consommation excessive des boissons fermentées. Bien plus, elle espérait, en substituant, dans l'alimentation populaire, la consommation du vin et de la bière à celle de l'eau-de-vie, délivrer notre peuple de l'alcoolisme. Restreindre la consommation de l'eau-de-vie et favoriser parallèlement la consommation des boissons fermentées, telle était la politique que le Conseil fédéral et après lui les Chambres crurent devoir adopter.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux discussions qui ont précédé l'introduction du monopole de l'alcool et spécialement au *Message du Conseil fédéral sur la question de l'alcoolisme*, en date du 20 novembre 1884. Persuadé de la nécessité des boissons alcooliques, distillées ou fermentées, le Conseil fédéral donne la préférence aux boissons fermentées ou, à leur défaut, à l'eau-de-vie rectifiée que les alambics de la Confédération allaient livrer au consommateur.

Que faire pour faciliter au public l'achat de

boissons fermentées, si ce n'est supprimer, dans la mesure du possible, toutes les entraves, fiscales ou autres, qui pouvaient en gêner le trafic ou en élever le prix. De là cette limite du commerce en gros fixée à deux litres.

Les vœux du Conseil fédéral et des Chambres de 1885 se sont réalisés, sur un point au moins. La consommation des liqueurs a diminué dans une proportion assez forte, celle des boissons fermentées s'est largement développée, sans du reste que le premier phénomène soit la conséquence du second. De 1887 à 1901, l'importation des vins étrangers a presque doublé et atteint en moyenne 1,100,000 hectolitres. La production nationale n'a cependant pas diminué. La consommation de la bière est également beaucoup plus considérable. Elle était de 1,382,876 hectolitres en 1901; elle atteint 2,228,716 hectolitres en 1900. La quantité de cidre consommée, pour laquelle les chiffres manquent, est sans doute restée la même.

Nous sommes donc devenus de plus en plus buveurs de bière et de vin.

Malheureusement, l'alcoolisme n'a pas pour cela diminué en Suisse et les merveilleux résultats que l'on attendait de la substitution d'une catégorie de boissons à une autre ne se sont pas réalisés.

Les statistiques sur l'alcoolisme que nous fournit notre bureau fédéral ne permettent pas non plus d'être très optimiste. La mortalité par l'alcoolisme, directe ou indirecte, pour les adultes, hommes et femmes, des quinze grandes villes de la Suisse était de 6,2 % en 1891; elle est de 6,3 % en 1899, la dernière année sur laquelle les annuaires fédéraux de statistique nous renseignent. Pour les hommes seulement, la proportion des décès alcooliques est de 10 à 11 % et, fait plus grave encore, l'alcoolisme frappe surtout des hommes à la fleur de l'âge, entre 30 et 50 ans.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 83

LA PATRICIENNE

par J.-V. WIDMANN

Traduit de l'allemand par P. CÉSAR.

— Que signifient vos paroles? Vous partez? balbutia-t-elle. Un violent tremblement la secouait, un frisson d'angoisse et d'épouvante. Ses yeux, ses beaux yeux d'un bleu de turquoise, s'emplirent de larmes. Ah! si cet homme au cœur impitoyable l'avait seulement regardée! avait vu ce qui se passait en elle, non, jamais il n'eût accompli son fatal projet! Mais, il eut la sauvage énergie de ne pas se laisser attendrir. Aussi répliqua-t-il, cette fois d'une voix dure, au son de laquelle on percevait nettement la lutte terrible qui se livrait en lui et contre lui. Plus la bataille est vive, plus grand est le roulement du canon.

— Mademoiselle, mes paroles signifient que je m'en vais pour toujours. Je ne puis rester plus longtemps dans la maison où j'ai souffert la plus profonde douleur de ma jeune vie. Ah! fou, oui, fou que j'ai été! Je croyais qu'un jour aussi le soleil lui-même pour moi. Et il a suffi d'un rien, un vague soupçon, un caprice, pour qu'on fasse saigner mon cœur, en jetant à un autre, à un indigne, et à pleines

main, tout ce que, dans l'intimité de moi-même, j'envisageais comme le suprême bonheur auquel j'ais jamais osé rêver. A présent, tout est fini. Ah! je ne le comprends que trop, votre regard froid et votre refus méprisant, lorsque, à ce bal de l'hiver dernier, je vous invitai à danser! Ils devaient alors me révéler mon propre sort. Oui, pourquoi ai-je été entraîné dans votre existence? Pourquoi suis-je sorti de mon obscurité? Qu'avait-il besoin, l'enfant du peuple, d'aller à cette lumière qui l'a brûlé. « Vous avez jeté vos richesses à un méchant, et moi, c'est en mendiant que je vous quitte. »

Puis, en lui criant ces derniers mots, il imprima un léger mouvement à la barque, sans regarder Dougaldine. Car lui aussi avait les yeux humides. De grosses larmes roulaient sur ses joues. Une souffrance inouïe l'affolait. Mécontent de cette faiblesse à laquelle il ne pouvait plus résister, il jeta des rames avec une sorte de désespoir et s'éloigna du rivage.

Elle était là, elle, comme la personnification de la tristesse, de la douleur. Pourquoi ne le rappela-t-elle pas? Ah! si elle avait poussé un cri, un seul cri de poignante angoisse, de plainte violente, si elle lui avait dit :

— Reviens, cruel, reviens! Crois que je t'aime! Oui, c'est parce que je t'aime comme on n'a jamais aimé que je voulais sacrifier ma vie, la gâcher, la donner à un misérable! Je me disais que tu en aimais une autre, et je souffrais tant à cette pensée! Eh bien, puisque je te de-

vrai mon salut, ma rédemption, prends-la, cette existence, et moi avec : Nous serons heureux, ô mon ami!

Mais, non! Aucun cri, aucun mot n'effleura ses lèvres...

Comment? Elle, rappeler cet homme! Mais, c'est lui qui s'en allait! Ah! il est vrai, ses adieux étaient l'explosion d'un impérissable amour! Ils signifiaient aussi une séparation éternelle. Jamais elle ne lui crierait de revenir. Cette barque, pourtant, ce frêle esquif portait le jeune homme qu'elle aimait de toutes ses forces. Là-bas s'envolait son bonheur. Chaque coup de rame éveillait un douloureux écho dans son cœur meurtri. Leurs destinées, à eux deux, s'accomplissaient.

Elle ne succomberait pas.

Involontairement, ses regards suivaient la marche de la chaloupe qui s'éloignait toujours. Lui, le visage tourné du côté du bord, ramait sans cesse, évitant de la voir. Où courait-il ainsi? Était-ce vers l'oubli, la misère ou la mort?

La barque contourna une langue de terre qui s'avancait en pointe dans les eaux du lac. Elle disparut bientôt aux yeux de Dougaldine. Dans un instant, toutefois, on allait la revoir de nouveau. Mais, la pauvre fille n'en pouvait plus. Ses nerfs se détendirent, son orgueil se brisa : il était trop tard. La respiration haletante et versant d'abondantes larmes, elle tomba sur le gazon, pressant son mouchoir sur sa bouche pour étouffer les cris qu'elle avait peine à retenir.

TE

public qu'il s'est dans la ville de r tous les travaux

[892

WÆBER DE VILLE.

GILE A NIGERER

NÉE.

RD

AT

UR

GRAND PRIX PARIS 1900

AVIS DE DÉPOT

à Filature NEIRIVUE

ré dans la maison neuve JULES DECROUX, Banque Populaire, en face des Alpes.

ie en tous genres.

eurs artificielles.

mande :

G. Jules GREMAUD

d'âge, on offre à vendre un

li domaine

oien situé. (H3828F)864

A V. GOBET, Prez-vers-Noréaz.

on d'Avry-dev.-Pont.

12 et 13 octobre

ension

du Lion-d'Or

me musique et danse

urs d'un bon orchestre de

. MOULLET, propriétaire.

NES FILLES

ge continuellement des

nes filles

rique de chocolat

750

re dès le commencement.

GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

Un bon quart des admissions d'hommes dans nos asiles d'aliénés a pour cause l'alcoolisme. Les directeurs de nos pénitenciers suisses continuent à rendre l'alcoolisme responsable de près de 50 % de certaines catégories de délits : homicides, coups et blessures, attentats à la pudeur, etc.

Ainsi, malgré la substitution partielle des boissons fermentées aux liqueurs, l'alcoolisme est loin d'avoir diminué en Suisse.

Au contraire, le nombre des débits de 2 litres autorisés, encouragés par l'article 32 bis de la constitution s'est considérablement accru. D'après la statistique fédérale (15 mars 1901), ils ont passé, dans le canton de Berne, de 137 en 1887 à 1089 en 1897, dans celui de Lucerne de 124 à 272, de Zoug de 42 à 112, de Fribourg de 25 à 88, d'Argovie de 114 à 412.

Cette surabondance de débits ne constitue-t-elle pas, à elle seule, un grave danger ? C'est pourquoi nous ne pouvons que souscrire à la révision projetée de l'article 32 bis, certains que cette modification aura d'heureux résultats.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Traités de commerce. — Les conférences entre l'Allemagne et la Suisse pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce ont commencé vendredi à Berlin.

Les subventions à l'école primaire. — Le délai référendaire s'étant écoulé le 6 courant sans avoir été utilisé, la loi fédérale du 25 juin 1903 (publiée le 8 juillet), concernant la subvention de l'école primaire publique est entrée en vigueur et sera immédiatement exécutoire. Le Conseil fédéral en a ordonné l'insertion dans le Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération.

Congrès postal. — M. Jean-Baptiste Pioda, docteur en droit, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en Italie, et M. Antoine Stæger, inspecteur général des postes, sont nommés représentants de la Suisse au 6^e congrès postal universel qui aura lieu à Rome en 1904.

Fête fédérale de gymnastique. — L'assemblée des délégués de la Société fédérale de gymnastique, tenue à St-Gall, a désigné par acclamations Berne comme lieu de la fête fédérale de gymnastique en 1906.

Tir fédéral. — La Société des carabiniers de St-Gall, qui a assuré l'organisation du prochain tir fédéral en 1904, a décidé de prendre à sa charge et jusqu'à concurrence de 20,000 fr., le déficit qui pourrait se produire.

Jusqu'aujourd'hui il a été souscrit une somme de 85,000 fr. pour le fonds de garantie.

Vendanges. — Si la quantité ou la qualité des crus de 1903 n'ont rien de remarquable, ils ont

Elle était encore dans cette position lorsque Bruno, le chien fidèle, accourut sur le rivage. Elle se redressa soudain, car elle avait entendu le pas de son frère qui descendait au lac pour s'y baigner, à la fraîcheur du soir. De loin, Amédée avait aperçu sa chère sœur couchée sur l'herbe. Dès qu'il fut près d'elle, il lui dit :

— Comment ? Tu dormais ici, Dougaldine ?

— Oui, répondit-elle, très pâle, j'ai dormi et j'ai rêvé...

En effet, c'était bien un rêve, mais le triste rêve de sa vie qu'elle venait de faire, tandis que sa barque s'évanouissait à l'horizon...

Une semaine après, le steamer le *Neptune*, en partance pour Buenos-Ayres, voguait à toute vapeur le long des côtes de France. Parmi les passagers qui encombraient le pont, un jeune homme à la mâle figure frappait tout d'abord les regards. Le jour tombait. Un crépuscule gris enveloppait de ses brumes légères le cap Finistère, ce lambeau de la vieille Europe, que salua d'un dernier cri de joie le monde du vaisseau. Le docteur Almeneur, d'une voix mélancolique, murmura pour lui seul :

— *Finis terrae!* Ovi, c'est bien cela. C'est la fin de ma jeunesse, de mon amour et de mes divins espoirs.

FIN

par contre la particularité d'être vendus à des prix élevés.

Voici quelques résultats de mises :

Aigle. — Mise à prix : 50 cent. ; Mousquetaires, 69 cent. ; Compagnie du chemin de fer Aigle-Leysin, 58 cent. ; Récolte Pittet, à Paris, 60 cent.

Yverne. — Commune, 62 cent. ; Société de l'Union, 65 cent. ; Société des Mousquetaires, 61 cent. ; Récoltes saisies, 56 et 61 cent. ; Faillite, 56 cent. ; Récolte Morier-Vourloud, 60 cent.

Aubonne. — Récolte communale, 53 cent. ; pupilles, 56 cent.

Morat. — Ventes vin blanc 35 fr. la gerle ; rouge, 40 fr. ; Constantine, récolte communale, 41 fr. 75 la gerle de vendange (100 litres).

Chexbres. — Papilles du cercle, 43 à 75 cent., moyenne 55,5. Commune de Chexbres, moyenne 68 cent. Commune de Rivaz, moyenne 47 cent. le litre de vendange foulée. Dizaley (une récolte), 84 cent. C'est le prix le plus élevé qui ait été atteint. Récolte petite, qualité excellente.

Yverdon. — Commune, 39 cent. ; fondation Petit-Matre, 40 fr. 25 l'hectolitre de vendange.

Berne. — Centenaire. — Rosalie Monnin, la centenaire de Davelier, vient de mourir. Il lui manquait quelques semaines pour avoir 100 ans. L'enterrement de la bonne vieille a eu lieu vendredi.

Zoug. — Monument de Morgarten. — Le comité d'initiative qui s'est formé à Zoug sous la présidence de M. le major F. Uttinger, pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Morgarten, nous informe que la souscription s'élève à 17,851 fr. 25 au 8 octobre. Les gouvernements de Zoug, Argovie, Valais, Zurich et Vaud ont envoyé des souscriptions.

ETRANGER

Le conflit russo-japonnais.

Une dépêche de Chefou au *Morning Post* annonce que la flotte russe a quitté le port de Port-Arthur, forte de 90 unités. On assure que la Russie a fixé à vendredi le commencement des hostilités.

France. — *Suicide d'une mère et de deux enfants.* — A Lafraye, canton de Nivilliers (Oise), habitaient un berger, Joseph Lemaire, sa femme, née Régina Derider, âgée de trente-deux ans, et leurs deux enfants : une fillette de dix ans et un petit garçon de cinq ans.

La femme Lemaire était fort dépensière et souvent, à ce propos, des scènes violentes éclataient entre les deux époux.

Mardi soir, une querelle plus vive encore que les précédentes, s'éleva entre le berger et sa femme et cette dernière résolut de se suicider et de faire mourir avec elle ses deux enfants.

Le mari passe presque toutes ses nuits dans les champs. Dès qu'il fut parti, Mme Lemaire prit ses enfants par la main, les conduisit auprès d'un puits profond de trente-trois mètres, situé en face de son habitation, et les y précipita. Puis, elle enjamba à son tour la margelle et se jeta dans le gouffre.

A son retour des champs, Lemaire trouva une lettre de sa petite fille dans laquelle celle-ci lui disait qu'elle avait résolu de mourir avec sa mère.

— Quant à mon petit frère, ajoutait-elle, il mourra aussi. Mais il ne souffrira pas, car il mourra en dormant.

Sur le papier, la femme Lemaire avait écrit quelques mots. Elle demandait pardon à son mari et lui donnait des instructions pour ses obsèques et celles de ses enfants.

Fou de douleur, le malheureux père courut prévenir le maire, qui fit retirer les cadavres du puits.

Allemagne. — La cours d'assises de Bayreuth a condamné le précepteur Dippold, qui avait

battu, jusqu'à ce que mort s'ensuivit, un fils du directeur de la Banque de Berlin, à huit ans de réclusion et quinze ans de privation de ses droits civiques. Dippold n'a pas recouru.

— *Mort du commissaire Wohlgemuth.* — On mande de Mulhouse au *Rappel* :

L'ancien commissaire de police Wohlgemuth, qui, en 1889, avait provoqué un conflit très grave entre l'Allemagne et la Suisse, vient de mourir.

Wohlgemuth essayait de provoquer des désordres et des attentats en Suisse, afin de discréditer les réfugiés socialistes allemands qui avaient trouvé un asile dans ce pays.

L'agent de M. de Bismarck commit, cependant, l'imprudence de se laisser attirer sur le territoire suisse par le socialiste Lutz et se fit arrêter à Rheinfelden.

On connaît l'issue de cet incident.

Bulgarie. — L'Agence bulgare annonce qu'un détachement de troupes turques a attaqué les postes bulgares de Karaivanitza, près des localités frontières de Tschuveschovo et Devabair. Quelques soldats bulgares ont été blessés. On a remarqué des mouvements de troupes sur différents points de la ligne frontière Kustendil-Dabnitza.

Japon. — Une dépêche de Tchéfou à la *Morning Post* annonce que le bruit persiste que le Japon a adressé à la Russie un ultimatum expirant dans les deux jours, au sujet de l'évacuation de la Macédoine.

La situation est considérée comme grave.

CANTON DE FRIBOURG

Au Vully. — La vendange a commencé jeudi au Bas-Vully et dans quelques parties du Haut.

Des marchés se sont faits au prix de 35 fr. la cuve de blanc et 40 à 45 fr. le rouge. La qualité est supérieure.

Foire de Morat. — On a compté sur le marché au bétail de la foire d'octobre, à Morat, 234 têtes de gros bétail et 145 de petit bétail. Les prix étaient en forte hausse pour le gros bétail. Transactions très actives sur le marché aux porcs.

Recrues. — La classification des districts, d'après les résultats des derniers examens fédéraux, est la suivante :

(La meilleure note est 4.)

- | | | |
|-------------|--------------|------|
| 1. Veveyse, | note moyenne | 7,63 |
| 2. Gruyère | > | 7,76 |
| 3. Lac | > | 7,82 |
| 4. Sarine | > | 8,01 |
| 5. Broye | > | 8,06 |
| Canton | > | 8,21 |
| 6. Glâne | > | 8,73 |
| 7. Singine | > | 9,30 |

La note moyenne générale est de 0,2 inférieure à celle de 1902. La Broye, la Glâne et la Singine sont en recul.

Votation du 25 octobre.

Dans la plupart des cantons, les partis politiques ont déjà pris position sur les trois questions soumises à la votation populaire.

Pour le canton de Vaud, l'assemblée des délégués de l'Union libérale démocratique, réunie samedi après midi, à la gare de Lausanne, après avoir entendu des rapports de MM. les conseillers nationaux A. de Meuron sur l'initiative Fonjallaz-Hochstrasser, Emile Vaichoud sur la question des deux ou dix litres, Ed. Secretan sur l'incitation des militaires à la révolte, a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

L'assemblée des libéraux démocratiques vaudois, réunie le 10 octobre, à Lausanne, décide de recommander aux citoyens libéraux de repousser l'initiative Fonjallaz-Hochstrasser et d'accepter la révision de l'art. 32bis de la Constitution fédérale, ainsi que l'adjonction du Code pénal militaire pu-

nissant l'incit Code.

A Lucerne, de prendre p Hochstrasser membres de p tres projets.

L'initiative par tous les effet, les délé cés à l'unan par 52 voix o l'article 32bis 34 voix cont ticle 48bis d

De plus, de l'associati nanimité un de l'initiati cidé de ne p de l'artic 3 blée a ensui de l'article 4

A Fribou parti radi octobre, a de l'initia d'accepter litres). Le parti la lib l'adjonctio

Ventes

Caillier, à B diverses so du lait au joli prix.

Menus

brille sur le également

C'est un qui se hasa

Il fait bo

plupart, ca

de la mont

groupes de

La famill remercie les daigné man sion du décès

Léon

enfant très

On c

à Bulle, pou petit loge

et grenier,

personnes tr

S'adresser journal qui

rue de Veve de 3 pièces,

Entrée au p S'adresser

Mise

recharge de nales, 913

Raisi

3 caissettes 1 id.

Châtaign franco par

Fils de

mort s'ensuivit, un fils du di-
de Berlin, à huit ans de ré-
de privation de ses droits ci-
as recouru.

issaire Wohlgenuth. — On
u Rappel :

aire de police Wohlgenuth,
rovoqué un conflit très grave
a Suisse, vient de mourir.

ait de provoquer des désor-
en Suisse, afin de discréditer
allemands qui avaient trouvé

ismarck commit, cependant,
esser attirer sur le territoire
te Lutz et se fit arrêter à

le cet incident.

gence bulgare annonce qu'un
es turques a attaqué les pos-
aivanitza, près des localités
chovo et Devabair. Quelques
été blessés. On a remarqué
troupes sur différents points
ustendil-Dabnitza.

épêche de Tchéfou à la Mor-
e le bruit persiste que le Ja-
ssie un ultimatum expirant
u sujet de l'évacuation de la
sidérée comme grave.

DE FRIBOURG

vendange a commencé jeudi
quelques parties du Haut-
nt faits au prix de 35 fr. la
45 fr. le rouge. La qualité

at. — On a compté sur le
la foire d'octobre, à Morat,
il et 145 de petit bétail. Les
hausse pour le gros bétail.
es sur le marché aux porcs.

classification des districts,
es derniers examens fédé-

est 4.)

note moyenne	7,63
>	7,76
>	7,82
>	8,01
>	8,06
>	8,21
>	8,73
>	9,30

nérale est de 0,2 inférieure
oye, la G'âne et la Singine

du 25 octobre.

cantons, les partis politi-
tion sur les trois questions
populaire.

aud, l'assemblée des délé-
e démocratique, réunie sa-
gare de Lausanne, après
orts de MM. les conseillers
on sur l'initiative Fonjallaz-
nichoud sur la question des
d. Secretan sur l'incitation
olte, a voté, à l'unanimité,

aux démocratiques vaudois,
a Lausanne, décide de re-
ens libéraux de repousser
ochstrasser et d'accepter la
de la Constitution fédérale,
du Code pénal militaire pu-

nissant l'incitation à l'un des délits punis par ce
Code.

A Lucerne, l'assemblée du parti libéral a décidé
de prendre position contre l'initiative Fonjallaz
Hochstrasser et de laisser la liberté de vote aux
membres du parti en ce qui concerne les deux au-
tres projets.

L'initiative Fonjallaz Hochstrasser est rejetée
par tous les partis politiques neuchâtelois. En
effet, les délégués du parti libéral se sont pronon-
cés à l'unanimité contre l'initiative Fonjallaz et
par 52 voix contre 22 en faveur de la révision de
l'article 32bis de la Constitution fédérale et par
34 voix contre 16 en faveur de l'adjonction de l'ar-
ticle 48bis du Code pénal.

De plus, l'assemblée des délégués des sections
de l'association radicale du canton a adopté à l'u-
nanimité une résolution qui recommande le rejet
de l'initiative Fonjallaz-Hochstrasser. Elle a dé-
cidé de ne pas prendre position dans la question
de l'article 32bis. Par 34 voix contre 15, l'assem-
blée a ensuite décidé de recommander l'adjonction
de l'article 48bis.

A Fribourg. — Le Comité cantonal du
parti radical, réuni à Bulle, dimanche 11
octobre, a décidé de recommander le rejet
de l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz et
d'accepter la révision de l'article 32 bis (10
lignes). Le Comité laisse aux membres du
parti la liberté de vote sur la question de
l'adjonction du Code pénal militaire.

GRUYÈRE

Ventes de lait. — La fabrique de chocolat
Caillier, à Broc, a conclu quelques marchés avec
diverses sociétés de laiterie du district pour l'achat
du lait au prix de 13 centimes le litre. C'est un
joli prix.

Menus propos. — Dimanche. Un gai soleil
brille sur les cimes blanchies de neige. La plaine
également est blanche, il a gelé si fortement.

C'est un signe de pluie prochaine, disent ceux
qui se hasardent à pronostiquer le temps.

Il fait bon temps pour les bécotons, pensent la
plupart, car, en effet, c'est aujourd'hui la bénichon
de la montagne. De bonne heure déjà, de petits
groupes de musiciens, des orchestres aussi, circu-

lent en ville, jouent leurs airs les plus entraînants,
(bonne musique ! disent les annoncees) se disper-
sent dans toutes les directions. Chaque village
aura sa farfare, mais dans chaque village on ne
danse pas, bien que la loi le permette. Dans
maints endroits, il se trouve quelqu'un qui se
place au-dessus de la loi et impose sa volonté!

Quel mal, quel danger, pourtant, voit-on dans
la danse? N'a-t-elle pas été de tout temps la ma-
nifestation extérieure de la joie? Vraiment, le
système des veillées est-il préférable?

Et dans ces villages, la jeunesse, qui s'ennuie,
chante: O sainte liberté....

Bref, souhaitons qu'en général tout se sera bien
passé, et, les Bullois qui avaient déserté leur capi-
tale auront apporté un peu partout l'animation et
aussi la gaieté.

Lundi. Changement de décor; il pleut; de vi-
lains nuages obscurcissent le ciel et enveloppent
les montagnes. Cela dure une bonne partie de la
journée. Vers le soir, le fœhn souffle avec violence,
roulant avec lui des montagnes de nuages. Les
éclaircies sillonnent la nue, le tonnerre éclate. La
pluie tombe, droite, serrée, rageuse, avec une
énervante persévérance.

Mardi. Le temps est enfin calme; au pied des
arbres gisent les feuilles d'or que l'ouragan a dé-
tachées. Ce matin encore, sans que rien frémit
dans l'air, à chaque haleine de brise, d'autres
feuilles s'envolent et tombent. C'est l'approche de
l'hiver.

Concours. — La semaine dernière ont com-
mencé les concours de troupeaux francs, organisés
par les Syndicats d'élevage, races pie-noire et pie-
rouge.

Ces concours dureront quelques jours encore.
Nous publierons prochainement les noms des pro-
priétaires des troupeaux qui auront obtenu des
récompenses.

VARIETES

Le Marché aux Fiancées.

Il existe dans la partie de la Roumanie située
dans le versant ouest des Carpathes une coutume
fort ancienne et des plus curieuses.

Chaque année, le jour de la fête des Saints Apô-

tres Pierre et Paul, se tient au sommet du Mont
Gaina, à une altitude de 1500 à 1800 mètres, le
marché des jeunes filles à marier de toute la cam-
pagne environnante. Les « soupirantes » s'y ren-
dent accompagnées de leurs parents, dans l'inten-
tion de se faire remarquer des jeunes gens et de
trouver un mari.

Les mères, les tantes, les grand-mères, et autres
parentes contribuent à former la dot de la jeune
fille et cette dot une fois complétée est portée
au marché du Mont Gaina, contenue dans des
caisses décorées de fleurs et trafoées dans des cha-
riots attelés des plus beaux chevaux de la famille.

On ajoute aussi à la dot, du bétail, des abeilles,
et les objets mobiliers nécessaires au futur mé-
nage.

Sur le Mont Gaina, chaque famille ayant une
fille à marier, occupe une tente respective où les
objets formant la dote sont exhibés et où l'on at-
tend la visite des fiancés possibles.

Les « amateurs » viennent au marché, accom-
pagnés, eux aussi, de leurs parents, et c'est en
leur compagnie qu'ils passent les jeunes filles en
revue. Ils apportent également avec eux le plus
clair de ce qu'ils possèdent et chacun porte sur
soi une ceinture d'or ou d'argent.

Quand un jeune homme a fixé son choix, les
fiançailles publiques se célèbrent, sous les auspi-
ces d'un vieil ermite qui habite cet endroit sau-
vage.

L'emblème des fiançailles consiste non pas en
une bague, mais en un mouchoir magnifiquement
brodé, qu'échangent les futurs époux.

Ces fiançailles sont quelquefois préparées d'a-
vance dans les familles, mais la cérémonie du Mont
Gaina doit néanmoins toujours avoir lieu.

Si la jeune fille qui va au marché, sait à l'avance
qu'un admirateur s'y rendra pour la demander en
mariage, elle doit, cependant, se faire accompa-
gner de sa dot et prendre sa place dans sa tente
familiale et recevoir les hommages des jeunes gens
comme les autres jeunes filles du pays.

Contre le rhumatisme lombaire (courbature)
j'ai écrit M. M. O., de Berlin, fait usage de votre emplâ-
tre Rocco que m'avait recommandé un ami. Si tous les re-
mèdes agissaient comme celui-là, il n'y aurait bientôt
plus de malades.
Les emplâtres Rocco se trouvent dans les pharmacies
au prix de 1 fr. 25 la pièce.

CAFÉ FRIBOURGEOIS
Mercredi et Jeudi, à 8 heures du soir :
GRAND CONCERT

DONNÉ PAR
LE QUATUOR DE FLORENCE

A. FLEURY, MARCHAND-TAILLEUR
BULLE

Rue de Vevey Rue de Vevey
Reçu la grande collection des draps d'hiver, articles anglais et
français supérieurs, pour vêtements, par-dessus, gilets fantaisie.
Pantalons d'équitation.
Travail bien fait. — Coupe moderne.
Se recommande. [916]

On demande à acheter un fort char à un cheval.

S'adresser au bureau du journal. [916]

A louer :

chez Nicolas MORAND, pour le 1^{er} novem-
bre, un logement au rez-de-chaussée com-
posé de deux pièces, cuisine cave, bûcher et
bûanderie.
S'y adresser. [911]

Le chauffeur

de la Tuilerie de La Tour-de-
Trême est ouvert dès ce jour.
Carrons et Plois.
Joseph YENNI, tuilier.
907]

Jolie chambre

meublée, bien éclairée, est demandée pa
Monsieur tranquille.
Offres au bureau du journal. [906]

Domaine à vendre.

Le soussigné exposera à vendre en mises
publiques son domaine de Planchy,
à 15 minutes de Bulle, de la contenance
d'environ 26 poses, en un seul mas, maison
d'habitation, grange, écurie et remise.
Pour visiter, s'adresser au propriétaire.
La mise aura lieu le jeudi 15 octobre
prochain, de 1 heure à 4 heures de l'a-
près-midi, à l'Hôtel de Ville de Bulle.
Bulle, le 5 octobre 1903.
870] Félix MAGNIN.

Place au concours.

Le Conseil communal d'Avry-dev.-Pont
ouvre un concours pour la pourvue au
poste de domestique à l'Hospice commu-
nal du dit lieu
Adresser offres et références auprès de
l'établissement précité, d'ici au 25 octobre
prochain inclusivement. [902]
Avry-dev.-Pont, le 6 octobre 1903.
(H499B) LE SECRÉTAIRE

A vendre :

à Cerniat, la propriété dite la Cuétze
comprenant 40 poses environ, en prés et
pâturages, une maison d'habitation et deux
granges.
Pour renseignements, s'adresser à M.
MARADAN, instituteur. (H510B)[914]

Mise de vélo.

Jeudi 15 octobre courant, dès
10 heures du jour, l'Office des poursuites de
la Gruyère fera vendre en mises devant le
bureau de l'Office des poursuites, à Bulle,
un vélo en très bon état.
Bulle, le 13 octobre 1903.
917](H512B) L'Office des poursuites.

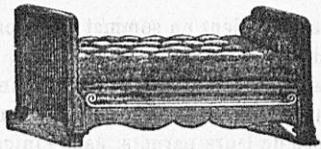
ON CHERCHE

à louer un petit établissement.
S'adresser par écrit au bureau du journal.

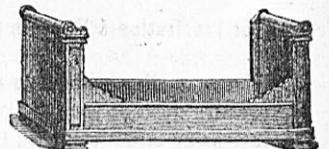
Terre à vendre.

Lundi 26 courant, de 2 à 4 heures
du jour, le soussigné exposera en vente, par
voie de mises publiques, à l'Hôtel de Ville
de la Tour-de-Trême, les immeubles très
bien situés, désignés au cadastre de La Tour
sous les Nos 375, 376, 381, 663 et 667, soit
3 prés (terrain de bonne qualité), d'une con-
tenance totale de 2 hectares 24 ares 3 centi-
ares (6 poses 90 perches), avec le N° 198a,
demi-grange, écurie et remise, avec aisances.
Les prés confinent à la grange. Les condi-
tions, favorables, seront lues avant les mises.
901](H497B) P. MORAND

Choix de Cartes de visite
à l'imprimerie de « la Gruyère ».



Grands magasins d'étoffes et de meubles
 Bulle, Grand'rue 26 **LÉVY Frères** Bulle, Grand'rue 26
 à côté du St-Michel à côté du St-Michel



Installations modernes et complètes.

Avant de faire vos achats de meubles, visitez nos magasins, où vous trouverez un choix considérable. L'installation toute nouvelle de machines perfectionnées nous permet de livrer ces meubles, très solides et faits avec des bois séchés à l'avance, à des prix défiant toute concurrence. Plumes. Duvets. Crins divers. Ressorts. Literie. Pour trousseaux complets, nous faisons les prix du commerce en gros. Echanges de meubles contre bois de menuiserie. [21]

Ernest GLASSON, Bulle

Représentant de la Fabrique d'Engrais chimiques
FRIBOURG

avise sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 octobre il aura en dépôt des

SCORIES THOMAS

Vente d'immeubles.

Samedi 17 octobre 1903, de 2 à 4 heures, à l'auberge de Sâles (Gruyère), le notaire soussigné, pour et au nom de M. Martin Bossens et de ses deux sœurs Mmes Stéphanie et Mélanie Bossens, exposera en vente, par voie de mises publiques, le beau et grand domaine avec bâtiment, possédé par ses clients aux territoires des communes de Maules et de Romanens.

Les conditions déposent en l'étude du soussigné où les amateurs peuvent en prendre connaissance. [872]

JULES DUPRÉ

Demandez échantillon gratis du

VIN

de raisins secs
 à Fr. 23.- les 100 litres franco.

OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT

Succès croissant depuis 15 ans. Analysé par les chimistes.
 Echantillons gratis et franco. [130]

GYPSERIE — PEINTURE — DÉCORATION — ENSEIGNES
 FAUX-BOIS — MARBRE

E. BIGOTTA-GENILLOUD

BULLE — Café des Chemins de fer — BULLE
 TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ — PRIX RÉDUITS [269]

Lavage chimique et Teinturerie
 Mangold & Röthlisberger, succ^{rs} de
C.-A. GEIPEL, BALE

Spécialité : Lavage chimique et teinture de vêtements pour dames et messieurs, toilettes de bal, uniformes, costumes de carnaval, couvertures de lits, tapis étoffes pour meubles, rideaux, pelletteries, peaux, velours, peluche, gants, plumes d'autruches, etc. Effets pour deuil sur demande en 2 à 3 jours. (H1967Q) [237]

Dépôt à BULLE chez Mlle Fanny Peyraud, confectiions.

INSTITUT AGRICOLE DE FRIBOURG

Ecole de laiterie et d'agriculture de PÉROLLES

Le semestre d'hiver de l'Ecole de laiterie et de l'Ecole d'agriculture s'ouvrira à Pérolles le 3 novembre prochain.

Les cours de l'Ecole de laiterie sont théoriques et pratiques. Les cours théoriques de l'Ecole d'agriculture ont lieu à Pérolles en hiver.

Le prix de la pension est de 30 fr. par mois. Des bourses sont mises à la disposition des élèves fribourgeois qui justifieront de cette faveur par leur application et leur bonne conduite.

Pour tous renseignements, s'adresser à la

Direction de l'Institut agricole,
 A PÉROLLES, près Fribourg.

836](H3722F)

Domaine à louer.

Le beau domaine du Clos-Muré, rière Gruyères, est offert en amodiation, pour trois ans, à commencer en 1904. Contenance : 34 poses, y compris deux bonnes maraîches et deux pâturages attenants au domaine.

Situation magnifique, à proximité immédiate d'une laiterie. Bâtiments commodément aménagés, avec fontaines intarissables. — La location aura lieu par voie de mises publiques qui seront tenues à l'Hôtel de Ville de Gruyères, vendredi 16 courant, dès 2 heures après midi.

Pour voir le domaine et prendre connaissance des conditions, s'adresser au soussigné. Gruyères, 5 octobre 1903. Au nom des exposants : R. MURITH [883](H492B)

USINE DES GRANDS-CRÊTS, VALLORBES

Téléphone. Société anonyme par actions. Téléphone.
 Chaux silosées éminemment hydrauliques.
 Les Usines ne fabriquent pas de ciment. Reconnues des meilleures et des plus avantageuses pour bétonnages, maçonneries, crépissages, etc.
 Analyses et essais du bureau fédéral de Zurich à disposition.
 Installation moderne la plus perfectionnée.
 10 000 tonnes, contenance des Silos. — Production journalière : 100 tonnes.
 Puissance électrique : 200 chevaux. — Raccordement industriel avec les C.-F.-F.
 Adresse télégraphique : GRANDS-CRÊTS, VALLORBES.
 Fournisseur de l'entreprise du Tunnel du Simplon.
 Dépositaires : MM. Gippa, à Bulle ; J. Fischer et Edouard fils, à Fribourg ; Del Caldo, à la Tour-de-Trême. [H24146L]

Demandez partout
 les **BONBONS**
ANTIRHUME
 O. EHNINGER
 Confiserie Vaudoise LAUSANNE

VELMA
Suchard
 POUR CROQUER
 SANS RIVAL

AVIS
LE DÉPOT
 de la Filature
 DE NEIRIVUE

est transféré dans la maison neuve de Mme JULES DECROUX, sous la Banque Populaire, en face de l'Hôtel des Alpes.

Vannerie en tous genres.

Fleurs artificielles.

Se recommande :

G. Jules GREMAUD

Lessive Schuler
 à base
 d'ammoniaque et
 de térébenthine
 Qualité vraiment excellente!

Farines de toutes les qualités, mais, froment cassé, son français et ordinaire, avoine.

Boulangerie Messerly
 BULLE

12,000 pieds de foin et regain

sont à vendre au Clos-Muré, rière Gruyères. Cette vente fera l'objet d'une mise publique qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Gruyères, vendredi 16 octobre, dès 2 heures après midi.

882](H491B)

Au nom des exposants : R. MURITH

CARRIÈRE
 de Villars d'Avry.

Bonne molasse pour fours et fourneaux, taille de bâtiments. Travail prompt et soigné.

Se recommande :

Julien Décotterd
 Villars d'Avry.

871]

Mariage

Quelle personne honorable s'occuperait de trouver pour Monsieur distingué, jolie situation, parti convenable. Offres sous chiffre P. S. 876 au bureau du journal.

FUMIER

A vendre 600 pieds de bon fumier chez Louis GENOUD, près du Tirago, Bulle.

A vendre :

faute d'emploi, deux voitures légères à patente, à ressorts, avec banc derrière, et deux chevaux, pour voiture et trait, avec harnais.

S'adresser à MM. SEYDOUX, Hôtel du Cheval-Blanc, Bulle. [869]

Pour cause d'âge, on offre à vendre un

joli domaine

de 10 poses, bien situé. (H3828F) [864]

S'adresser à V. GOBET, Prez-vers-Noréat.

JEUNES FILLES

On engage continuellement des jeunes filles

à la Fabrique de chocolat de Broc. [760]

Bon salaire dès le commencement.

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

Schneuwly, archi
 VINGT-DEU
 ABONNEM
 Suisse. . . 1
 . . . 6
 Étranger . . 1
 . . . 6
 payable d'
 Prix du numér
 On s'abonne
 bureaux de
 L'initiat
 C'est l'une
 importante de
 tion popula
 Lorsque, a
 bres fédérale
 motion, ce fu
 Conseil nation
 probation for
 On se souvien
 président de
 cours qui e
 suite duquel
 par 103 voix
 25 contre 8.
 De plus, le
 sant au crible
 fit nettement
 juste et de re
 Dès lors l'
 vécu.
 Elle revien
 ple suisse sa
 Pour ceuz
 draient pas d
 en quelques
 Il s'agit de
 tution fédéra
 Le Conseil
 peuple suiss
 20,000 âmes
 Les fractio
 comptées po
 Chaque c
 chaque demi
 C'est en 1
 FEUIL
 Che
 Comme il le
 lant avocat, a
 direction de s
 gne, en villégi
 nes, quelquefo
 une passion po
 botanique et,
 lontiers dans l
 Il n'était log
 maisonnette, à
 achetée d'une
 il en avait, ve
 s'ennuyait cep
 dans la vallée
 train pour une
 C'était le ca
 tin, il avait fa
 dépêche suiv